

RÉFÉRENDUM STATUTAIRE



NOTICE EXPLICATIVE

Chère amie, cher ami adhérent.es à Europe Écologie Les Verts,

Le Conseil fédéral a décidé de soumettre au vote des adhérent.es plusieurs propositions de modifications des statuts qui devront, si elles sont acceptées, prendre effet à compter du début du prochain mandat du Bureau exécutif.

CETTE RÉFORME STATUTAIRE SE FERA EN DEUX ÉTAPES :

1. Tout d'abord, ce référendum – qui se terminera le 6 mai 2016 – pour voter les propositions de modifications statutaires, qui auront un impact direct sur l'organisation du congrès.
2. Ensuite, le Congrès statutaire extraordinaire – le matin du 28 mai 2016 – pour voter de nombreuses modifications des statuts afin de les adapter au fonctionnement réel.

Étape 1 : le référendum

Chaque adhérent.e est invité.e à voter par correspondance avant le 6 mai 2016.
Seuls les votes des adhérent.es à jour de cotisation au 14 avril 2016 seront pris en compte.
Les adhérent.es de la région Hors de France voteront par référendum électronique.

Le référendum qui vous est proposé dans ce courrier propose une réduction du nombre des membres du Conseil fédéral et une nouvelle répartition entre le nombre de membres élu.es d'une part par les régions et d'autre part sur des listes nationales.

.../...

Consultez les argumentaires en ligne sur : <http://referendum.eelv.fr> • Contact : referendum@eelv.fr

VOTE IMPÉRATIF AVANT LE 6 MAI 2016, MINUIT

RÉFÉRENDUM STATUTAIRE



NOTICE EXPLICATIVE

Le calendrier

DATE LIMITE DE VOTE : le 6 mai 2016, à minuit - cachet de La Poste faisant foi.
Les résultats seront communiqués aux adhérent.es à partir du 15 mai 2016.

Comment voter ?

VOUS TROUVEREZ DANS CET ENVOI LE MATÉRIEL DE VOTE COMPOSÉ DE :

- un bulletin de vote ;
- une petite enveloppe verte de vote ;
- une enveloppe T de retour ;
- un code-barres détachable sur l'en-tête de cette lettre.

POUR QUE VOTRE VOTE SOIT PRIS EN COMPTE :

1. Vous prenez position sur le bulletin de vote en cochant la case choisie, soit "Pour", soit "Contre", soit "Blanc", soit "NPPV" (ne prend pas part au vote).
2. Vous glissez ce bulletin de vote dans la petite enveloppe verte de vote que vous fermez.
3. Vous mettez cette enveloppe verte dans l'enveloppe T que vous fermez.
4. Vous émargez au verso de l'enveloppe en collant le code-barres détachable de ce courrier.
5. Vous postez cette enveloppe avant le 6 mai, sans affranchir.

RAPPEL : les statuts ne peuvent être modifiés que par une majorité de 66 % des votant.es. Les votant.es sont les "Pour", les "Contre" et les "Blanc". Recueillir 66 % des votant.es signifie que les "Pour" doivent obtenir 66 % du total des "Pour", "Contre" et "Blanc". Les votes blancs sont donc pris en considération dans le résultat du vote à la différence du vote NPPV (ne prend pas part au vote).

Appel à volontaires pour le dépouillement

LE DÉPOUILLEMENT aura lieu au Secrétariat national d'Europe Écologie Les Verts
– 6 bis rue Chaudron, 75 010 Paris – à partir du mercredi 11 mai 2016, de 10 heures à 19 heures.
Un appel est lancé aux militant.es pour aider au dépouillement.
Merci de vous inscrire : [referendum@eelv.fr].

Consultez les argumentaires en ligne sur : <http://referendum.eelv.fr> • Contact : referendum@eelv.fr

VOTE IMPÉRATIF AVANT LE 6 MAI 2016, MINUIT